

AVIS

**NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Conformément aux dispositions des articles L.123-6, R.123-7, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Obernai, procédera à la nomination des membres siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

À cet effet, les associations :

- œuvrant dans le domaine des familles (sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales – UDAF) ;
- de retraités et de personnes âgées ;
- de personnes en situation de handicap ;
- d'insertion et de lutte contre les exclusions ;

sont invitées à adresser leurs propositions de représentants **au plus tard le 30 avril 2026** à l'adresse suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE D'OBERNAI Place du Marché – CS 80 205 67213 OBERNAI CEDEX

OBERNAI, le 16 avril 2026

Robin CLAUSS

Maire d'Obernai,

Président du CCAS

